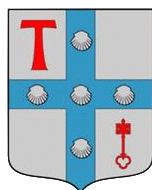


Plan d'Amélioration des Pratiques Phytoprotectrices et Horticoles







Note de synthèse - COMMUNE DE PÉRON -

- AVRIL 2017 -

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau RMC



Rédacteur	Visa	Approbateur	Visa	Intitulé version	Date
JA		AD		Version provisoire	28/03/2017
JA		AD		Version provisoire	03/04/2017

Envilys

Domaine du Chapitre
170 bd du Chapitre
34750 Villeneuve les Maguelone
tél : 04 99 92 24 50 ; fax : 04 99 92 24 51
equipe@envilys.com ; www.envilys.com

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles répond aux objectifs de plusieurs directives européennes, documents de planification territoriale et textes de lois dont les principaux sont : Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Plan Ecophyto 2018, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Contrat de Rivière, Loi Labbé (2017).

L'objectif zéro phyto concerne l'ensemble des espaces publics depuis le **1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Il permet également de répondre à une **problématique locale de pollution des ressources en eau par les pesticides**. En région Rhône-Alpes, un rapport publié par la DREAL en 2008 montre que :

- 94% des stations « eaux superficielles » font apparaître une contamination généralisée. Près de la moitié (47%) des substances quantifiées concerne des herbicides.
- 77% des stations « eaux souterraines » présentent une contamination par les pesticides. Plus de la moitié (55%) des substances quantifiées est un herbicide ou son métabolite.

Ces herbicides sont aussi bien utilisés en zones agricoles qu'en zones non agricoles (ZNA) par les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures ou encore les particuliers.

La commune de Peron, connaît un développement important. En 10 ans la population a augmenté de 50%, la projection indique que le rythme de croissance va se maintenir (+5% par an). La pression foncière est forte comme sur l'ensemble du territoire Gessien. Des documents de planification encadrent le développement de l'urbanisme sur la commune, il s'agit du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes du Pays de Gex (SCOT). Un PLU à l'échelle du Pays de Gex est en cours d'élaboration et pourrait faire évoluer les choses. Des projets d'aménagement ou de requalification (ex : Cimetière) sont en cours, d'autres pourront voir le jour en Zone U ou AU (Zone du Grand Pré).

La commune de Peron accueille des habitats et des espèces remarquables, **l'eau est au cœur de cet environnement**. Ainsi un **contrat de rivière** transfrontalier Pays de Gex Léman et un **contrat de corridor** fixent des objectifs et des actions pour préserver et mettre en valeur les ressources et milieux naturels présents sur la commune.

Ainsi, ce plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles s'inscrit parfaitement dans le contexte décrit ci-dessus : la préservation de la ressource en eau et plus globalement de l'environnement. Il doit permettre de **maintenir le « zéro phyto »** mis en place par les services techniques depuis 3 ans déjà. Il intègre également la préservation quantitative de la ressource en **favorisant les économies d'eau** utilisée pour l'arrosage des espaces verts.

La phase de diagnostic a permis d'identifier les principaux points forts et les marges d'amélioration possibles au niveau des pratiques d'entretien et horticoles. Il a ensuite permis de fixer les axes de travail pour l'élaboration d'un programme d'actions.

2. L'INVENTAIRE ET LES MOYENS

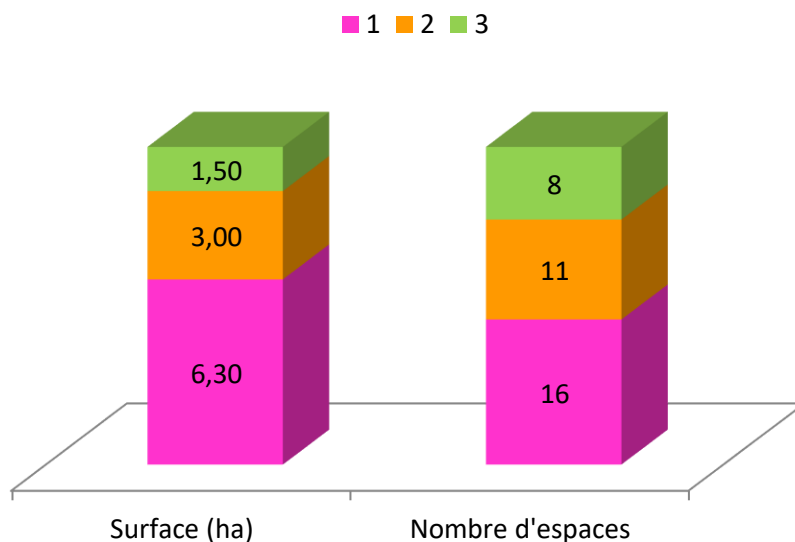
- Le **patrimoine** de la commune à entretenir : 35 kms de voirie urbaine, 35 espaces soit 10.8 ha, 533 arbres, 533 m de haies, 195 m² de surface de massifs, 60 jardinières, 8.5 ha de surfaces enherbées dont 1.1 ha arrosé
- **Typologie** des espaces :
 - 11 typologies différentes dont 3 majoritaires (> **2ha**) : Aires naturelles, terrain de sport, espaces verts accotement de bâtiments publics
 - 4 autres typologies (**entre 0,9 et 0,4 ha**) les accotements de voirie, le cimetière ou les parkings et les place
 - Les 4 dernières typologies représentent **moins de 0,2ha** : Parcs, rond-point, cours d'écoles/crèches, placettes....
- **Risques sanitaire et pour l'environnement** : Près des 2/3 des espaces communaux présente un risque de pollution et/ou un risque sanitaire. En effet, la quasi-totalité des routes et une grande partie des espaces aménagés sont connectées au réseau hydrographique soit directement par les fossés, soit par le réseau d'eaux pluviales (caniveaux, avaloirs...).
- **Les pratiques d'entretien en « 0 phyto »** :

Tableau 1 : Temps de travail passés en fonction des pratiques d'entretien

Entretien	Nb jours-homme/an
Tonte	244,08
Débroussaillage	36,12
Arrosage	13,65
Désherbage manuel	8,99
Taille	7,85
Broyage	0,6
Gestion de la Renouée	0,25
Total	312

- **L'arrosage** : Tous les espaces verts arrosés de la commune sont alimentés par l'eau potable. 1 925 m³ d'eau sont en moyenne nécessaires chaque année pour l'arrosage du stade. Ces consommations sont très éloignées des consommations moyennes d'une pelouse de cette superficie qui auraient été de l'ordre de 10 000 m³.
L'arrosage des jardinières à fleurs consomme en moyenne 25 m³ d'eau chaque année. Les agents ont modifié leur façon de fonctionner puisqu'ils ont pris l'habitude d'utiliser des arroseurs remplis d'eau de source grâce aux 19 fontaines dont dispose la commune.
- **La gestion différenciée** : elle détermine le niveau d'entretien appliqué par espace. 3 niveaux d'entretien ont été déterminés durant la phase de diagnostic. Le niveau 1 est le niveau prioritaire, le niveau 2 est le niveau intermédiaire et le niveau 3 caractérise le minimum d'entretien.

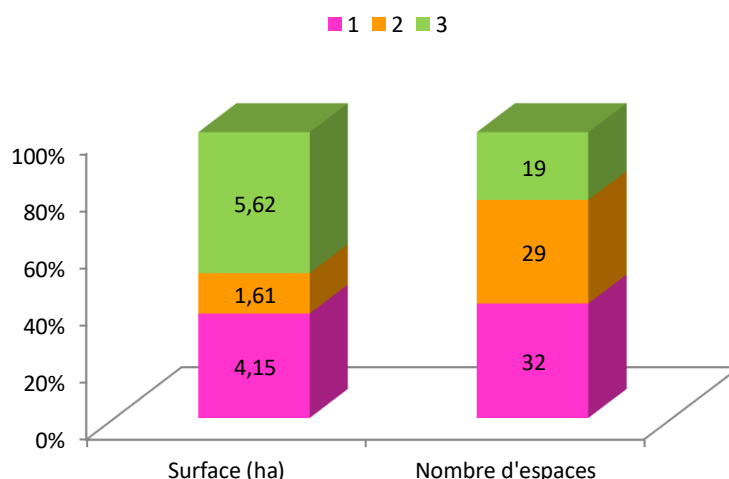
Niveau d'entretien des espaces établi lors du diagnostic



3. LES ACTIONS ET LES NOUVEAUX MOYENS

- **La gestion différenciée** : elle a été réévaluée en fonction des nouveaux objectifs d'entretien fixés par les services techniques :

Niveau d'entretien des espaces établi lors du programme d'actions



- **Les pratiques d'entretien en « 0 phyto »** : Elles ont évolué en fonction de la nouvelle gestion différenciée et sont décrites dans le tableau ci-dessous. **Les agents devraient gagner du temps de travail sur plusieurs espaces verts de la commune, soit un gain total de 22 jours-homme/an :**

Entretien	Nb jours-homme/an (DIAGNOSTIC)	Nb jours-homme/an (PLAN D' ACTIONS)
Tonte	245	218,57
Débroussaillage	36,12	30,17
Désherbage manuel/électrique	8,99	17,59
Arrosage	13,65	13,65
Taille	7,85	7,85
Gestion de la renouée	0,25	1,88
Autre	0	0,56
Total	312	290

Concernant le désherbage de la voirie en « 0 phyto » celui-ci devrait mobiliser **0.56 Equivalent à Temps Plein (ETP)** par campagne. Deux secteurs d'intervention ont été identifiés, un prioritaire de 2.6 kms et un secondaire de 32.4 kms.

- **La préconisation du matériel et des fournitures** : Différents matériels ont été préconisés comme des brosses adaptables sur débroussailleuse, des débroussailleuses à lames contrarotative, un désherbeur thermique à air chaud pulsé ainsi qu'une brosse adaptable sur bras d'épareuse (pour la voirie accessible avec le bras d'épareuse).

L'investissement dans le matériel a été chiffré à 21 000 € HT



Illustration 1 : De gauche à droite : débroussailleuse à lames contrarotatives et sa batterie électrique, brosse de désherbage adaptable sur bras d'épareuse, désherbeur thermique à air chaud pulsé

Concernant les fournitures, les préconisations faites sur l'ensemble des espaces verts s'élèvent à **3000 €** environ. Ce sont des aménagements directs que la commune peut réaliser dans le cadre de l'étude (semis de prairies fleuries, paillage, plantes rampantes, communication autour des espaces invasives et notamment la Renouée du Japon...). Une palette des différents paillages et végétaux a été préconisée à la commune de Péron. Tout cela figure dans le cahier des prescriptions qui a été fourni aux services techniques.

- **La communication** : des actions ont été identifiées afin de communiquer autour du projet. Un budget a aussi été déterminé pour chacune des actions :

Actions	Description	Outils ou moyens utilisés	Calendrier de réalisation	Investissement (€ HT)
Evènement	Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics: 3 niveaux d'atteinte selon les actions à mettre en place (communication, réalisation d'un plan de désherbage, atteinte du « 0 phyto »)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau « espace sans pesticide » à implanter sur un espace - 1 panneau « commune dans pesticide » à implanter à l'entrée de la commune 	2017	0
	Réunion publique : Sensibilisation des jardiniers amateurs au « 0 phyto » et à l'avancement de l'étude PAPPH	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique 	2017	0
Supports	Brochure: dépliant synthétisant l'ensemble du plan d'amélioration. Créer un support simple, synthétique et explicatif de la démarche entreprise par la commune.	- 1 100 dépliant distribués dans les boîtes aux lettres des administrés et les points d'accueil	2017	2 000
	Journal trimestriel le petit Peronnais: Communiquer sur la démarche « 0 phyto » à la population. La volonté est aussi de permettre aux administrés de s'inscrire dans une démarche environnementale au même titre que la commune	- 1 Episode à chaque parution du journal trimestriel	2017 (3 fois)	0
Les scolaires	Journées découvertes: intervention d'un formateur sur les problématiques de pesticide, permaculture.... Les enfants sont de bons vecteurs de communication.	<ul style="list-style-type: none"> - Cours théoriques - Cours pratiques 	2017 et 2018	1 000
Total				3 000

- **Le coût total du programme d'action** : toutes les préconisations faites pour la mise en place du programme d'actions (investissement dans du matériel, des fournitures, mise en place de communication...) représentent un coût global présenté ci-après :

Axes du plan d'actions	Coût total (€ HT)	Estimations	
		Coût financeur(s) (€ HT)	Coût commune (€ HT)
Axe A : Pratiques alternatives	24 000	17 200	6 800
<i>Matériel</i>	21 000	14 800	6 200
<i>Requalification espaces verts</i>	3 000	2 400	600
Axe B : Communication	3 000	2 400	7 500
Axe C : Formation*	0	0	0
Total (€ HT) :	27 000	19 600	7 400

*Les formations identifiées sont toutes proposées par le CNFPT donc le coût est nul pour la commune de Péron

- **Axe A** : Mise en œuvre de techniques alternatives aux pesticides et économie d'eau
- **Axe B** : Plan de communication pour soutenir la démarche
- **Axe C** : Plan de formation